

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 31 mai 2012.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

abonnez-vous



Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 12, no 5, lundi 7 mai 2012

Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

DANS CE NUMÉRO :

Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

Communiqués, discours, déclarations

- Échanges entre la Coalition française pour la diversité culturelle et l'OCDE concernant le secteur de l'audiovisuel

Publications récentes

- La Convention sur la diversité des expressions culturelles est maintenant disponible en bambara
- « Carrefours créatifs : Partenariats entre les arts, la culture et les autres secteurs »
- « Accès des jeunes à la culture en Amérique latine »
- Coalitions en mouvement*, avril 2012

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- Lancement du réseau AFRIFESTNET
- Programme de la Commission internationale du théâtre francophone : Appel à candidatures
- Deuxième édition des « Rencontres créatives » : Appel à propositions
- Forum 2012 des jeunes chercheurs en politiques culturelles : Appel à candidatures

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

Communiqués / Discours / Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes pratiques

Sites d'intérêt

Questions de mise en œuvre !

- [Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#)


Suivi de la Convention

Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est entrée en vigueur le 18 mars 2007. À l'occasion de la première session de la Conférence des Parties à la Convention, tenue en juin 2007, le Comité intergouvernemental a reçu le mandat d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de la Convention. Il a tenu depuis sept rencontres, cinq ordinaires et deux extraordinaires.

La troisième session de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Paris les 14 et 15 juin 2011, a permis l'approbation des directives opérationnelles relatives à trois articles de la Convention et celles à propos des mesures destinées à assurer la visibilité et la promotion de la Convention. Au total, douze articles de la Convention comportent maintenant des directives opérationnelles.

Au moment d'écrire ces lignes, 122 Parties (121 États et la Communauté européenne en tant qu'organisation d'intégration économique régionale) ont ratifié ce traité. Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [Parties à la Convention](#)

Haut de la page 

Communiqués, discours, déclarations

Échanges entre la Coalition française pour la diversité culturelle et l'OCDE concernant le secteur de l'audiovisuel

Nous relations, dans notre bulletin du [7 novembre 2011](#), les craintes exprimées par la Coalition française pour la diversité culturelle à l'égard de la liste des obstacles au commerce rédigée dans le cadre de l'exercice IRES (Indice de la Restrictivité des Échanges de Services) mené par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) dans le secteur de l'audiovisuel. Nous avons donc fait part des lettres envoyées par la Coalition française, en septembre 2011, au ministre des Affaires étrangères et européennes de la France ainsi qu'à ceux de la Culture et de la Communication et du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, afin de les alerter des dangers de cet exercice.

Le 15 mars 2012, la Coalition française, toujours inquiète des risques présentés par l'exercice IRES pour le secteur audiovisuel, a adressé un courrier au secrétaire général de l'OCDE, M. Angel Gurría.

Dans son courrier, la Coalition souligne notamment les risques de l'IRES liés à la diversité des expressions culturelles:

« [...] Malgré les garanties apportées par vos services relatives à la prise en compte de l'objectif de diversité des expressions culturelles dans cet exercice, la Coalition française considère toujours que ce dernier est biaisé dans sa conception et présente des risques pour toute politique publique ayant un objet distinct voire divergent de celui de la libéralisation des échanges commerciaux.

En effet, [...] l'appréciation des politiques des pays de l'OCDE sera effectuée uniquement à l'aune de l'objectif commercial, sans pondérer l'indice de restrictivité aux échanges par des éléments relatifs à l'utilité de ces mesures dans le développement et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Par conséquent, l'indice de restrictivité aux échanges comprendra *per se* une appréciation négative sur des mesures visant un objectif public considéré comme essentiel par les vingt-neuf pays de l'OCDE qui ont signé et ratifié la Convention UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ».

Dans sa réponse du 10 avril 2012, M. Ken Ash, directeur des Échanges et de l'Agriculture de l'OCDE, a tenu à rassurer la Coalition française sur la nature de l'exercice IRES dans le secteur des services audiovisuels. Il a notamment indiqué les éléments suivants à la Coalition :

« [...] En aucun cas cet instrument n'est destiné à porter un jugement sur les mesures mises en place par les États pour promouvoir la diversité

culturelle. L'IRES n'a pas vocation à évaluer les politiques ou à recommander un modèle particulier pour réglementer les services audiovisuels ».

« [...] Notre souci en tant que Secrétariat de l'OCDE est précisément que cet indice soit neutre par rapport aux objectifs des politiques mises en place. Je partage avec vous le souci que cet indice n'avantage pas un pays particulier ou ne remette en cause les politiques dans un autre ».

« [...] Enfin, je souhaite attirer votre attention sur le fait que « la liste des mesures pour le secteur audiovisuel n'a pas encore été arrêtée et qu'elle est l'objet d'une discussion au sein du Comité des Échanges. Nous apprécions vos commentaires et à travers les positions des délégations des pays membres de [l'OCDE], l'IRES reflétera un consensus sur la liste des mesures à retenir. »

Pour lire la [lettre de la Coalition française](#) et la [réponse de l'OCDE](#), veuillez consulter le site Internet de la [Coalition française pour la diversité culturelle](#).

Source :

- [Coalition française pour la diversité culturelle](#)

Haut de la page 

Publications récentes

La Convention sur la diversité des expressions culturelles est maintenant disponible en bambara

Le texte de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est maintenant disponible en bambara, une des langues nationales du Mali la plus importante en termes de locuteurs, sur le site Internet de l'[UNESCO](#).

Cette version en bambara a été rendue possible grâce à Acte Sept, cette association culturelle malienne qui a eu l'initiative de créer la Coalition malienne pour la diversité culturelle, sujet dont nous avons fait mention dans notre bulletin du [2 avril 2012](#).

La traduction du texte de la Convention dans les langues locales du Mali fait partie des principales activités prévues par Acte Sept, afin de promouvoir une meilleure compréhension de la Convention par toutes les parties prenantes au Mali, tout comme de contribuer à la mise en oeuvre de la Convention en vue d'élaborer une politique culturelle régionale.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez visiter le site Internet de l'[UNESCO](#).

Source :

- [UNESCO](#)

Haut de la page 

« Carrefours créatifs : Partenariats entre les arts, la culture et les autres secteurs »

La Fédération internationale des conseils des arts et des agences culturelles (International Federation of Arts Councils and Culture Agencies-IFACCA) a publié le rapport « Carrefours créatifs : Partenariats entre les arts, la culture et les autres secteurs ».

Ce rapport présente les résultats d'un projet de recherche consacré à l'étude et à l'analyse des « carrefours créatifs », ces partenariats qui existent entre les arts et les autres secteurs d'activité, en ce qui concerne les formes, les structures et les politiques qui les influencent. Plus précisément, l'objectif de ce projet de recherche était

d'examiner les méthodes de travail des artistes de différents horizons (du milieu communautaire jusqu'au secteur commercial) et la nature des partenariats (« carrefours »). Il s'est également penché sur les politiques et programmes utilisés par les instances gouvernementales locales, nationales et internationales pour instaurer, entretenir ou influencer pareilles relations.

Le document s'articule ainsi autour de quatre axes principaux. Le premier se veut une évaluation générale des « carrefours créatifs » et des secteurs d'activité où ils se concrétisent, fondée en grande partie sur l'information recueillie auprès des répondants et des délégués du 5^e Sommet mondial des arts et de la culture, lequel s'est tenu à Melbourne (Australie) du 3 au 6 octobre 2011. Le deuxième est un regard sur les aspects structurels des partenariats établis grâce aux conseils et aux points de vue des experts consultés. Le troisième dresse un résumé des politiques et des programmes entrepris par les organismes de financement à l'étude et le quatrième propose certains thèmes et éléments à aborder lors de recherches et discussions plus approfondies.

Pour consulter le rapport en question, veuillez visiter le site Internet de [IFACCA](#).

Source :

- [IFACCA](#)

Haut de la page 

« Accès des jeunes à la culture en Amérique latine »

Interarts et le réseau Proyecta Cultura viennent tout juste de publier un rapport intitulé « Accès des jeunes à la culture en Amérique latine : Tendances, obstacles et expériences » (*Acceso de los jóvenes a la cultura en Iberoamérica: Tendencias, obstáculos y experiencias*).

Ce rapport est le fruit d'un projet de recherche mené dans douze pays latino-américains en 2011. Les correspondants locaux de chaque pays à l'étude ont décrit les cadres juridiques et institutionnels relatifs à l'accès des jeunes à la culture, recensé les tendances et les études de cas et recueilli le témoignage de jeunes sur leur perception de la vie culturelle. Une équipe de rédaction a ensuite analysé les données recueillies, puis a préparé la version définitive du rapport. Financé par l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID), le projet sert d'assise aux prochaines activités du réseau [Proyecta Cultura](#), auxquelles participe Interarts.

Le rapport complet ainsi que le résumé, tous deux rédigés en espagnol, peuvent être téléchargés sur le site Internet de [Interarts](#).

Interarts est une agence espagnole privée dont la mission est d'appuyer la conception de politiques culturelles, de contribuer aux processus de développement à partir du secteur culturel et de faciliter le transfert de connaissances et d'information dans le domaine de la culture.

Proyecta Cultura est une plate-forme internationale de gestionnaires culturels de divers horizons et expériences, réunis afin de construire des mécanismes de gestion culturelle, des programmes et projets culturels au niveau local.

Sources :

- [IFACCA](#)
- [Interarts](#)

Haut de la page 

Coalitions en mouvement, avril 2012

L'édition d'avril 2012 du bulletin électronique *Coalitions en mouvement* est maintenant disponible.

Au sommaire de ce numéro, se retrouvent entre autres les titres suivants :

-

- Le cadre pour les statistiques culturelles de l'UNESCO de 2009 : Entretien avec Lydia Deloumeaux;
- Rôle de la société civile dans la préparation des rapports périodiques quadriennaux;
- Appel à demandes de financement : Fonds international pour la diversité culturelle;
- Le Comité permanent du commerce international recommande d'inclure une exemption culturelle générale dans l'AECG;
- Missions d'assistance technique de l'UNESCO;
- Règlement de développement culturel (*Reglamento de Desarrollo Cultural*);
- L'Association « Africart » forme les acteurs culturels.

Coalitions en Mouvement est publié par la Coalition canadienne pour la diversité culturelle, en collaboration avec la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC). Il est disponible en français, en anglais et en espagnol.

Source :

- [Coalition canadienne pour la diversité culturelle](#)

Haut de la page 


Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

Lancement du réseau AFRIFESTNET

Le lancement du réseau des festivals africains AFRIFESTNET a eu lieu au Ghana du 19 au 21 avril dernier, avec la participation de trente-sept festivals venant de dix-huit pays.

Ce réseau a pour vision de faciliter les partenariats entre festivals africains, et ce, afin de promouvoir d'excellents projets et des artistes africains émergents à l'échelle nationale, régionale et internationale. L'idée d'un tel réseau est née lors d'un séminaire organisé par le Festival International du Film de Zanzibar (ZIFF) et Arterial Network en juillet 2010.

Au cours du lancement, des allocutions ont été prononcées par Korkor Amarteifio, président de l'Arterial Network, et par Deventer Kathrin, chef exécutif de l'Association des festivals européens (European Festivals Association-EFA). Ce dernier a d'ailleurs exprimé le désir que la EFA puisse devenir un partenaire potentiel d' AFRIFESTNET. Des tables rondes et ateliers ont également été organisés et ont porté, entre autres, sur les sujets suivants : les impacts économiques et sociaux des festivals, la collecte de fonds et les stratégies de durabilité pour les festivals, l'utilisation des médias sociaux pour le marketing des festivals, le développement et la consolidation de circuits de festivals, la formation des gestionnaires de festivals ainsi que la mise en oeuvre effective d' AFRIFESTNET et l'amélioration du niveau organisationnel des festivals sur le continent africain.

Par ailleurs, une [déclaration de création](#)  du réseau et une constitution pour son existence légale ont été adoptées, tout comme un comité de pilotage de huit personnes a été élu pour diriger l'organisation pour les deux prochaines années.

À la fin de la cérémonie de lancement, AFRIFESTNET comptait 155 membres inscrits représentant des festivals et des événements dans les secteurs du théâtre, musique, danse, cinéma, patrimoine, littérature, des arts plastiques et des événements multidisciplinaires dans les cinq régions d'Afrique.

Source :

- [Arterial Network](#)

Haut de la page 

Programme de la Commission internationale du théâtre francophone : Appel à candidatures

La Commission internationale du théâtre francophone (CITF) offre un programme d'appui financier aux projets de coproduction théâtrale impliquant trois partenaires artistiques (dont au moins deux compagnies théâtrales) originaires de trois pays de l'espace francophone, répartis sur deux continents.

La prochaine date limite de dépôts des candidatures pour le programme de la CITF est le 15 mai 2012.

Des artistes et compagnies d'Afrique, d'Amérique, d'Europe et du Moyen-Orient peuvent bénéficier du programme de la CITF. À ce jour, près de 200 projets ont été appuyés, donnant aux artistes l'occasion de se rencontrer sur le terrain de la création et de la production théâtrale, de confronter et d'enrichir leur démarche artistique, de découvrir d'autres cultures francophones et de conquérir de nouveaux publics. Ce programme constitue d'ailleurs une bonne pratique au regard de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, favorisant les projets de coopération internationale (coproductions) dans le domaine du théâtre.

Le formulaire d'inscription et tous les détails du programme figurent sur le site Internet de la [CITE](#).

Créée en 1987, la Commission internationale du théâtre francophone (CITF) a pour mission de soutenir la réalisation de projets multilatéraux de création et de circulation théâtrale. Elle est composée de fonctionnaires représentant leurs gouvernements respectifs et d'experts choisis parmi les professionnels.

Source :

- [CITE](#)

Haut de la page 

Deuxième édition des « Rencontres créatives » : Appel à propositions

La Fondation Asie-Europe (ASEF), en collaboration avec l'Arts Network Asia (ANA) et le réseau européen de centres culturels indépendants Trans Europe Halles (TEH), ont lancé la deuxième édition du programme « Rencontres créatives: Partenariats culturels entre l'Asie et l'Europe » pour l'année 2012-2013.

Ce programme a pour objectif de mettre en valeur la diversité culturelle en Asie et en Europe. Pour ce faire, il appuie une foule de projets multilatéraux relatifs à différentes disciplines relevant de l'art contemporain, notamment les arts du spectacle, les arts visuels, les arts littéraires, le cinéma et les nouveaux médias, de même que des projets interdisciplinaires et de réseautage.

Le programme favorise l'engagement interculturel au moyen de partenariats, d'échanges et de dialogues artistiques, ayant pour effet d'approfondir les connaissances mutuelles des communautés culturelles de l'Europe et de l'Asie.

Les organismes artistiques et culturels souhaitant participer à cette deuxième édition sont priés d'envoyer leurs propositions d'ici le 30 juin 2012.

Les projets sélectionnés se dérouleront entre le 1^{er} octobre 2012 et le 30 septembre 2013.

Pour plus de renseignements à propos de ce programme, veuillez visiter le site Internet de la [Fondation Asie-Europe](#).

Source :

- [Fondation Asie-Europe](#)

Haut de la page 

Forum 2012 des jeunes chercheurs en politiques culturelles : Appel à

candidatures

Le 5 avril dernier, la Fondation européenne de la culture (FEC) et le Réseau européen des centres de formation à l'administration culturelle (European Network on Cultural Administration Training Centers- ENCATC) ont officiellement lancé un appel de propositions pour la tenue du 6^e Forum des jeunes chercheurs en politiques culturelles (Young Cultural Policy Researchers- YCPR).

La prochaine édition du Forum se tiendra à Londres les 11 et 12 septembre 2012. Elle rassemblera des chercheurs, étudiants, universitaires et experts en politiques culturelles de plusieurs pays d'Europe et d'ailleurs. Lancée en 2006 par la FEC et gérée depuis 2008 par l'ENCATC, cette importante initiative est devenue, au fil des ans, un incontournable pour les jeunes chercheurs culturels souhaitant élargir leur réseau et explorer de nouvelles possibilités de coopération et de publication. Ainsi, ce forum représente une occasion unique pour les chercheurs en politiques culturelles en début de carrière, afin d'échanger, de partager leurs expériences et de se pencher sur certaines questions d'actualité à propos des politiques culturelles, et ce, autant sur la forme que le contenu.

La date limite pour soumettre une candidature est le 30 mai 2012.

Pour télécharger le formulaire de candidature, de même que pour obtenir plus de détails, veuillez consulter le site Internet d'[ENCATC](#).

Le Forum des jeunes chercheurs en politiques culturelles est une initiative mise en oeuvre par la Fondation européenne de la culture et l'ENCATC en collaboration avec LabforCulture et Riksbankens Jubileumsfond. Elle s'inscrit dans le cadre d'un projet encore plus vaste, qui comprend notamment le Prix "Cultural Policy Research Award (CPRA)" et le Forum en ligne des jeunes chercheurs, un nouvel outil interactif de recherche en politique culturelle.

Source :

- [ENCATC](#)

Haut de la page 

[Accueil](#) - Bulletin de nouvelles

Accessibilité - Politique de confidentialité - Réalisation du site



© Gouvernement du Québec, 2012